

"Mort d'un chiot atteint de parvovirose : un problème de confiance ?"

par le Dr Michel Baussier, Docteur vétérinaire

Analyse des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Barrières de prévention	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Episode récent ou contemporain de parvovirose clinique dans l'élevage de provenance	Non Selon la déclaration du vendeur	Paraît nulle sinon très faible
Chiot vacciné contre la parvovirose	Oui Mais aucun délai entre la seconde injection de vaccin et la vente n'a été respecté	Possible (Délai insuffisant pour l'acquisition d'une immunité valable avant le stress du sevrage et du changement d'environnement) ; doute sur les conditions de la vaccination
Chiot vendu dans les délais légaux	Non Le chiot était présent chez l'acheteur moins de 2 mois après sa naissance	Vraisemblable
Bonnes conditions de la consultation en urgence	Non Réalisée à l'improviste au moment des autres consultations programmées ; facteur de stress pour le praticien ; choix d'une hospitalisation immédiate, certes efficace mais n'ayant pas permis au praticien de faire l'examen clinique et les prélèvements en présence du nouveau propriétaire	Majeure +++ La rupture de confiance s'est opérée ici
Mise en cause du vendeur	Oui Mais l'information donnée par le praticien est apparue à charge et partielle	Majeure +++ Le praticien avait eu antérieurement un différend connu des parties avec le vendeur concerné
Barrière de récupération	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Prélèvements (pour ELISA puis PCR) successivement effectués en présence du propriétaire du chien	Prélèvements dûment réalisés mais en l'absence de l'acheteur (et du vendeur !) Pas de caractère contradictoire	Effective dès lors que la rupture de confiance était engagée
Barrière d'atténuation	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Un traitement est mis en place, conforme aux règles de l'art	Oui	N'a pas pu éviter la mort du chiot

Analyse des causes

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétences techniques du praticien	<p>Néant</p> <p>Procédure clinique et paraclinique de diagnostic irréprochable</p> <p>Traitement peu contestable</p>	Nulle
Défauts de compétences non techniques du praticien	<p>La consultation en urgence avec hospitalisation immédiate n'a pas permis au praticien de réaliser la totalité de l'examen clinique en présence du propriétaire</p> <p>Information donnée sur les droits de façon abrupte dans un contexte de différend antérieur avec le vendeur</p> <p>Le praticien ne s'est pas protégé lors de la réalisation des prélèvements, effectués de manière non contradictoire</p>	Evidente

Analyse détaillée selon la méthode des tempos

Détail des défauts de compétences non techniques	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Tempo de la consultation en urgence dans le cadre d'une hospitalisation immédiate	Dans le contexte d'urgence à l'heure de rendez-vous programmés, la stratégie du praticien était la meilleure : hospitaliser, perfuser en priorité. Mais cette démarche s'est faite au détriment d'une consultation au déroulement chronologique normal, permettant un échange partenarial avec le nouveau maître de l'animal : ils n'étaient pas présents et n'ont pas pu constater la réalité d'un examen clinique attentif et consciencieux, il n'ont pas assisté aux prélèvements pour examens de laboratoire.	Forte
Tempo du vendeur	<p>Peu d'éléments sur la tenue de l'élevage. Des doutes autour des conditions de la vaccination.</p> <p>Eleveur influent et dominateur auprès de l'acheteur, mal disposé vis-à-vis du vétérinaire de l'acheteur. Comportement quelque peu intrusif dans le litige.</p>	Probable
Tempo de l'acheteur	Personne influençable, assez peu rationnelle, laissant libre cours à ses émotions ; désaccord au sein du couple acheteur.	Forte
Tempo du praticien	<p>Praticien dans l'action technique, allant à l'essentiel et ne tenant sans doute pas suffisamment compte des facteurs psychologiques et de la complexité et de la délicatesse de la situation relationnelle dans le cas d'espèce.</p> <p>Sans doute maladroit dans la présentation des droits de l'acheteur, eu égard à son précédent litige professionnel avec le vendeur.</p>	Forte